



LES

12

heures

du

PING

SAMEDI 27 AOÛT
Parigné l'Évêque - SARTHE

10H

22H

20 équipes de 3 ou 4 joueurs
40 € par équipe

Renseignements et inscriptions
sur ttcparigne.fr (à partir du 1^{er} mai)

**Restauration
sur place !**



CONTACT : ttc.parigne.educ@gmail.com / 07 88 47 98 86
Salle ORION, complexe sportif, 72250 PARIGNE L'ÉVEQUE



REGLEMENT DES 12HEURES DE PING

Art 1 : Les 12h de tennis de table du TTC Parigné se dérouleront le samedi 27 août 2022 de 10h00 à 22h00 dans la salle Orion, complexe sportif, allée de Châteauroux 72250 Parigné l'Evêque.

Art 2 : Les rencontres se dérouleront sur 20 tables attribuées par tableau.

Les balles seront fournies par l'organisation.

Des vestiaires sont prévus pour les joueurs et joueuses.

Un espace buvette – restauration est prévu dans le hall d'entrée.

La salle Orion sera accessible aux joueurs à partir de 8h30 et fermera ses portes après le verre de l'amitié à l'issue des 12h.

Art 3 : La compétition est ouverte à tous, licencié, ou non, le joueur devant être né en 2009 ou avant. Les classements de début de phase 2 de la saison 2021-2022 feront référence pour constituer les équipes. Il sera attribué par défaut 500 points à un joueur non licencié ou la valeur de sa dernière licence s'il s'agit d'un ancien licencié.

Art 4 : Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} mai jusqu'au 13 août 2022. Les droits d'engagement sont de 40€ par équipe (3 à 4 joueurs) à régler dès l'inscription et qui pourront être restitués en cas de désistement si prévenu avant le 20 août 2022.

Art 5 : Les inscriptions (ou désistements) sont à faire :

- sur www.ttcparigne.fr via helloasso avec règlement en ligne
- par mail : ttc.parigne.educ@gmail.com
- Par téléphone : 07 88 47 98 86
- par courrier

et règlement par chèque à l'ordre du TTC Parigné l'Evêque suivi par courrier :

Tennis de Table Club Parigné l'Evêque

Salle Orion

Complexe sportif, allée de Châteauroux

72250 Parigné l'Evêque.

Une liste d'attente pour les équipes souhaitant être rappelées en cas de désistement sera tenue dans l'ordre de réception d'inscription.

Art 6 : Les équipes sont réparties en 2 tableaux :

La répartition dans les tableaux se fera en fonction du cumul des points des 3 meilleurs de l'équipe.

Les 10 équipes ayant le plus de points iront dans le tableau principal et les 10 suivantes dans le second.

Art 7 : Le pointage des équipes se fera à 9h15 auprès de la table de juge arbitrage.

Les tables seront accessibles pour l'échauffement dès l'ouverture de la salle.

Art 8 : La compétition se déroulera sur une formule par équipes composées de trois joueurs : Joueurs A – B – C contre X – Y - Z (possibilité de tourner avec un quatrième joueur d'un tour sur l'autre). Soit neuf tours pour chaque équipe. Le temps d'une rencontre ne pouvant excéder une heure. Une partie se jouera au meilleur des cinq manches sauf dans le cas d'une rencontre ne pouvant se disputer jusqu'à son terme, le joueur menant à l'interruption étant déclaré vainqueur.

Les tours se dérouleront sur deux tables selon l'ordre suivant une feuille de rencontre remplie par les deux équipes :

- A – X
- B – Y
- Double (à inscrire dès le début de la rencontre)
- Joueurs non participants au double

Il sera comptabilisé les résultats de manière suivante : Victoire = 3 points, nul = 2 points, défaite = 1 point

Art 9 : Deux pauses « restauration » sont prévues :

Midi : 12h00 – 13h30

Soir : 18h30 – 20h00

Art 10 : Des bons d'achat récompenseront les meilleures équipes de chaque tableau.

Art 11 : L'organisation se réserve le droit d'exclure l'équipe dont un joueur aurait un comportement inapproprié ou anti-sportif.

Art 12 : Il sera strictement interdit d'être en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de produit illicite dans l'enceinte du complexe sportif. L'organisation pourra prendre toutes mesures nécessaires en conséquence. Exclusion, signalement...

Art 13 : Le TTC Parigné décline toute responsabilité en cas de perte et de vol d'effets personnels.

Le conseil d'administration
du TTC Parigné l'Evêque



Les inscriptions en ligne,
c'est par ici
Du 1^{er} mai au 13 août